



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/PET.3/L.181
26 juin 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DES ABANYARWANDA ET ABARUNDI ABADAHEMUKA
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle.)

Abanyarwanda et Abarundi Abadahemuka (Union)
P.O. Box 30527, KAMPALA,
(UGANDA, AFRIQUE ORIENTALE)

Le 18 juin 1962

Destinataire :

Le Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
Siège de l'Organisation des Nations Unies
NEW YORK

Monsieur,

Nous protestons énergiquement contre toutes suggestions tendant à laisser des troupes belges au Ruanda-Urundi; ce serait, de la part des Nations Unies, faire preuve d'une solidarité honteuse et partielle que de leur accorder de telles demandes. Si les Nations Unies ne peuvent maintenir l'ordre et la paix dans le pays, nous leur demandons de laisser les Africains qui s'y trouvent régler eux-mêmes leurs différends. Nous accusons les Belges d'avoir causé des troubles au Rwanda, car ils fomentent toujours la désunion et la haine parmi les habitants de ce pays. Nous savons que leur intention est de diviser le pays pour pouvoir s'installer au Rwanda. Nous estimons que leur laisser une telle possibilité équivaut à créer dans notre pays des problèmes semblables à ceux de l'Algérie.

2. Nous ne voulons aucune aide de la Belgique. Nous ne voulons pas que leurs techniciens viennent dans notre pays. S'ils n'ont pas réussi précédemment à

développer le Ruanda-Urundi, ils ne peuvent le développer maintenant, alors que les indigènes leur demandent de quitter le pays.

3. Nous désirons que les Nations Unies prennent acte de notre mécontentement et de notre tristesse. Il est tout à fait fâcheux qu'elles n'aient, jusqu'à cette date, rien accompli de positif pour arrêter le chaos et l'effusion de sang au Rwanda, et qu'elles aient semblé tolérer entièrement la maxime selon laquelle "LA FORCE, C'EST LE DROIT". Nous faisons à nouveau appel à elles pour qu'elles se conforment à leurs résolutions et recommandations afin d'établir la paix, l'ordre, l'égalité et la liberté parmi toutes les populations du Rwanda.

4. Nous désirons répéter une fois de plus ce que nous avons toujours dit. Nous ne voulons plus des Belges. Ils doivent s'en aller et nous laisser en liberté. Nous ne voulons plus de leurs supercheries et de leur fourberie qui cherchent à faire croire qu'ils désirent aider notre pays, et nous voulons que les Nations Unies acceptent notre requête à cet effet.

Le Président général des Abadahemuka

(Signé) M. G. HAJE-GASHEGU
